



Le groupe
(<https://www.aefinfo.fr/groupe-aef>)

Nos événements
(https://www.aefinfo.fr/groupe-aef#nos_event)

Recherche

(<https://www.aefinfo.fr>)

(<https://www.aefinfo.fr/>)

Home (<https://www.aefinfo.fr/>) | Social / RH (<https://www.aefinfo.fr/depeches/social-rh>) | Ressources humaines

(https://www.aefinfo.fr/social-rh/ressources_humaines) | **Dépêche n°651388**

"L'hybridation entre travail au bureau et travail ailleurs est l'avenir du travail" (Fondation Jean-Jaurès)

Dépêche n° 651388 4 min de

lecture

Par Sixtine de Villeblanche

Publiée le 03/05/2021 à 16h39

"Nous sommes convaincus que l'hybridation (travail au bureau et travail ailleurs) est l'avenir du travail et que l'ailleurs peut être au domicile du salarié (s'il le souhaite), mais des alternatives doivent être pensées et proposées tels les tiers lieux ou les espaces de coworking", indique la Fondation Jean-Jaurès, à la lecture d'un sondage réalisé avec le cabinet de conseil Selkis et l'Ifop auprès de salariés. L'étude, publiée le 3 mai 2021, a pour objectif de "savoir ce que le bureau évoque, son utilisation actuelle et son devenir".



La cantine, la machine à café, la cafétéria, le bureau sont à la fois des lieux de socialisation mais également le lieu de l'informel, rappelle la Fondation Jean-Jaurès Pixabay

La Fondation Jean-Jaurès et le cabinet de conseil Selkis ont mené en mars 2021 un sondage (<https://jean-jaurès.org/sites/default/files/redac/commun/productions/2021/0105/enquetebureau.pdf>), avec l'Ifop, auprès de salariés pour savoir ce que le bureau évoque, son utilisation actuelle et son devenir (1). Cette enquête, rendue publique le 3 mai, "mesure à la fois la place du bureau, du flex office ou de l'open space dans la vie des salariés, l'impact du lieu de travail sur leur vie (notamment la santé) et l'importance de l'espace de travail en termes de 'sociabilité'".

"L'espace de travail a une influence sur la santé"

Elle montre que "60 % des salariés travaillent tout le temps ou au moins une partie du temps dans un bureau" : un salarié sur cinq (21 %) travaille en open space (cette proportion s'établit à 34 % en Île-de-France, contre 18 % en province) ; et 16 % des salariés de bureau travaillent en flex office (soit 10 % de l'ensemble des salariés).

En outre, 38 % des salariés ayant un bureau attiré pensent que "la configuration de leur espace de travail a une influence positive sur leur santé". À l'inverse, 36 % des salariés n'ayant pas de bureau attiré pensent que "la configuration de leur espace de travail a une influence négative sur leur santé". De même, 67 % des moins de 35 ans pensent que "la configuration de leur espace de travail a une influence sur leur santé".

L'avantage du bureau : échanger avec des collègues

Selon l'étude, 41 % des salariés qui travaillent dans un bureau considèrent que "l'avantage principal dans le fait d'y travailler est la possibilité d'échanger avec des collègues, la vie de bureau", 21 % aiment "le fait de travailler dans un espace séparé de leur lieu de vie personnel", 21 % apprécient "les conditions matérielles dont ils peuvent bénéficier" et 17 % "le fait de faire partie d'une équipe". A contrario, un tiers des salariés de bureau considère que les principaux inconvénients de la vie de bureau sont "le bruit et la déconcentration que cela induit dans leur travail" (33 %) ou "l'obligation de présence lorsque ce n'est pas nécessaire" (32 %).

Autres constats : 20 % pensent que "les fonctions ou les postes qui peuvent s'exercer à distance sont moins importants que ceux qui s'exercent en présentiel". De plus, "à l'heure où l'organisation des bureaux tend à ne plus spécifier les espaces en fonction de la position hiérarchique, notons que 63 % des cadres considèrent que le fait d'avoir un bureau individuel est le signe que l'on a des responsabilités, quand moins de la moitié des ouvriers le pensent". Enfin, 81 % des salariés de bureau trouvent normal qu'en cas de généralisation du télétravail l'employeur achète le matériel, 42 % trouvent normal que les postes devenus inutiles sans présence au bureau soient supprimés, et plus de la moitié des salariés qui ont télétravaillé pendant la crise du Covid-19 pensent qu'à l'avenir le travail s'effectuera la moitié du temps au bureau, l'autre moitié en télétravail.

Où travailler demain ? L'analyse de la Fondation

"Le télétravail n'est ni l'enfer ni le paradis et ne mérite ni emballement excessif, ni dénigrement dogmatique. Il est comme toute organisation du travail et comme toute évolution, à réguler, à ajuster, à interroger", observe la Fondation Jean-Jaurès. Elle rappelle qu'il existe quelques dérives managériales : "Le magazine *Society* dans son numéro d'avril 2021 a consacré son dossier au télétravail. Un interviewé rapporte : 'J'ai croisé un manager qui avait trouvé bon de demander à ses équipes d'être connectées en visio de 8h30 à 18h30 pour avoir l'impression d'être au bureau.'" Or, "le télétravail ne peut être pratiqué comme la vie de bureau et cela requiert de la confiance et de l'autonomie pour les salariés et l'élaboration de nouvelles règles collectives". Par conséquent, "il faut profiter de cette période de généralisation pour le forger selon les exigences contemporaines", tout en évoquant les deux grandes difficultés que la généralisation du télétravail a posées en 2020. Premièrement, le travail à domicile est "excessivement inégalitaire, comme le sont les situations individuelles". Les employeurs doivent prendre ces situations en considération, ce qui n'est pas sans poser problème, car "corriger ces inégalités suppose une immixtion de l'employeur dans la vie privée du salarié et donc de briser cette étanchéité que l'on perçoit souvent comme salutaire". Deuxièmement, "la question des outils du télétravail. [Un] ordinateur performant et un casque ne font pas tout. Il ne s'agit pas simplement de doter les salariés

des outils informatiques pour réduire les inégalités au sein d'une entreprise, d'une administration ou d'une équipe et retrouver en télétravail la relative égalité que permet le lieu de travail". "Avoir les bons outils est une chose, mais être formé aux outils et adapter les outils à la tâche en sont deux autres", juge la Fondation.

Penser l'hybridation au regard de chaque organisation

Ainsi, passer "du bureau aux bureaux" constitue "une fragmentation à réguler par l'entreprise", afin de "préserver et faire vivre des lieux communs, des lieux de décision, des lieux où 100 % des salariés ont leur place", d'autant que "la prise en compte des salariés, de leur santé, de leur bien-être et de leurs attentes, est dans l'intérêt de l'organisation".

Au total, "nous sommes convaincus que l'hybridation (travail au bureau et travail ailleurs) est l'avenir du travail et que l'ailleurs peut être au domicile du salarié (s'il le souhaite), mais des alternatives doivent être pensées et proposées tels les tiers lieux ou les espaces de coworking", conclut la Fondation Jean-Jaurès. Pour que cette hybridation ne soit pas synonyme de délitement du collectif et de renforcement des inégalités individuelles, il faut "la penser, la façonner au regard des spécificités de chaque organisation".

(1) Sondage Ifop pour la Fondation Jean-Jaurès et Selkis. Enquête menée auprès d'un échantillon de 1 001 personnes représentatif de la population française salariée, dont 631 salariés du secteur privé et 370 salariés du secteur public. Les interviews ont été réalisées par questionnaire auto-administré en ligne du 8 au 15 mars 2021.

Gestion des RH (https://www.aefinfo.fr/rubrique/21289) Organisation du travail (https://www.aefinfo.fr/rubrique/21295) Santé et sécurité (https://www.aefinfo.fr/rubrique/21290)

CONTACTER LE JOURNALISTE  SUIVRE CE SUJET

 @AEFSOCIAL_RH (HTTPS://TWITTER.COM/@AEFSOCIAL_RH)

À LIRE AUSSI

(https://www.aefinfo.fr/depeche/650903-en-teletravail-il-y-a-une-injonction-a-rendre-visible-ce-qu-on-fait-a-prouver-qu-on-travaille-yanita-andonova)

RESSOURCES HUMAINES



En télétravail, "il y a une injonction à rendre visible ce qu'on fait, à prouver qu'on travaille" (Yanita Andonova)

(https://www.aefinfo.fr/depeche/650903-en-teletravail-il-y-a-une-injonction-a-rendre-visible-ce-qu-on-fait-a-prouver-qu-on-travaille-yanita-andonova)

(https://www.aefinfo.fr/depeche/651044-teletravail-action-syndicale-plans-sociaux-les-risques-a-anticiper-pour-la-rentree-sociale-2021-vincent-balouet)

RESSOURCES HUMAINES



En télétravail, les risques à anticiper pour la rentrée sociale (Vincent Balouet)

(https://www.aefinfo.fr/depeche/651044-teletravail-action-syndicale-plans-sociaux-les-risques-a-anticiper-pour-la-rentree-sociale-2021-vincent-balouet)

(https://www.aefinfo.fr/depeche/647566-avec-le-travail-hybride-il-faut-retenir-le-meilleur-de-chaque-modalite-travail-o-ruthardt-malakoff-humanis)

RESSOURCES HUMAINES



"Avec le travail hybride, il faut retenir le meilleur de chaque modalité de travail" (Olivier Ruthardt, Malakoff Humanis)

(https://www.aefinfo.fr/depeche/647566-avec-le-travail-hybride-il-faut-retenir-le-meilleur-de-chaque-modalite-de-travail-o-ruthardt-malakoff-humanis)

(https://www.aefinfo.fr/depeche/628824-la-fondation-jean-jaurès-formule-dix-propositions-pour-reinventer-le-management-a-l-ere-de-la-distanciation-sociale)

RESSOURCES HUMAINES



La fondation Jean Jaurès formule dix propositions pour "réinventer le management à l'ère de la distanciation sociale"

(https://www.aefinfo.fr/depeche/628824-la-fondation-jean-jaurès-formule-dix-propositions-pour-reinventer-le-management-a-l-ere-de-la-distanciation-sociale)

(https://www.aefinfo.fr/depeche/627896-le-travail-a-distance-n-est-pas-une-modalite-de-travail-normale-enquete-secafi)

RESSOURCES HUMAINES

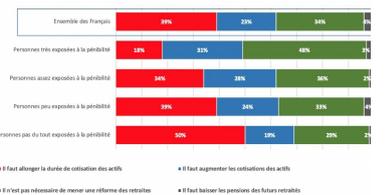


Le travail à distance n'est pas une modalité de travail normale" (enquête Secafi)

(https://www.aefinfo.fr/depeche/627896-le-travail-a-distance-n-est-pas-une-modalite-de-travail-normale-enquete-secafi)

(https://www.aefinfo.fr/depeche/620333-le-degre-de-penibilite-du-metier-exerce-conditionne-tres-fortement-le-rapport-a-la-retraite-ifop-fondation-jean-jaurès)

RESSOURCES HUMAINES



"Le degré de pénibilité du métier exercé conditionne très fortement le rapport à la retraite" (Ifop/Fondation Jean-Jaurès)

(https://www.aefinfo.fr/depeche/620333-le-degre-de-penibilite-du-metier-exerce-conditionne-tres-fortement-le-rapport-a-la-retraite-ifop-fondation-jean-jaurès)